



Centre d'Information sur les Renseignements
et le Terrorisme
au Centre d'Etudes Spéciales (CES)

18 Mars 2007

Analyse du gouvernement palestinien d'union nationale : sa composition, son programme et les implications de son établissement



**Le Conseil législatif palestinien vote quasiment à l'unanimité en faveur du
nouveau gouvernement (Site Internet Palestine-info, 18 mars)**

Aperçu général

1. Le 17 mars 2007, le Conseil législatif palestinien a accordé un vote de confiance au nouveau gouvernement d'union nationale et a ratifié son établissement, avec 83 représentants votant en faveur et trois contre (deux du FPLP, qui ne fait pas partie du gouvernement, et un indépendant). Dans la soirée, les Ministres du gouvernement ont prêté serment devant **Abu Mazen**, le Président de l'Autorité Palestinienne, à l'occasion d'une cérémonie festive organisée en simultanée à Gaza et à Ramallah par vidéo conférence.



Diffusion en direct de la cérémonie d'intronisation

(Télévision palestinienne, 17 mars)

2. Dans son discours prononcé devant le Conseil législatif palestinien, **Abu Mazen** a appelé Israël à revenir à la table des négociations pour conclure une "paix juste." Il a déclaré que les Palestiniens tendaient la main à la paix et à la coexistence, et a promis d'agir en faveur de la libération de Gilad Shalit, le soldat israélien détenu en otage. **Ismail Haniya**, le Premier ministre du gouvernement d'union nationale, a lu le programme du nouveau gouvernement, **qui reflète clairement l'idéologie du Hamas : pas de reconnaissance de l'Etat d'Israël, adhésion à la "résistance"** (cf., la

violence et le terrorisme) comme “droit légitime” des Palestiniens et application du “droit au retour”.



Ismail Haniya prête allégeance au nouveau gouvernement palestinien d'union nationale (Télévision palestinienne, 17 mars)

Composition du gouvernement

3. 25 Ministres composent le nouveau gouvernement (24 Ministres et un Ministre sans portefeuille). Douze sont membres du Hamas ou affiliés au mouvement, six au Fatah, trois sont indépendants et quatre appartiennent à des factions de gauche. Bien que la plupart des Ministres soient membres ou affiliés au Hamas, le Fatah et les factions de gauche représentent un bloc fort. A l'exception d'Ismail Haniya, les représentants du Hamas sont des technocrates, certains sont des inconnus en politique, alors que les Ministres du Fatah sont des personnalités politiques chevronnées, et la moitié sont membres du Conseil législatif palestinien. Pour une analyse de la composition du nouveau gouvernement, voir **Annexe I**.



**Ismail Haniya (sixième à gauche) et quelques-uns des nouveaux Ministres
(photographiés apparemment dans la bande de Gaza)**

(Site Internet Palestine-info, 18 mars)

4. Parmi les principaux Ministres du gouvernement, on note la présence de trois indépendants aux portefeuilles clés, en remplacement de Ministres du Hamas. Deux d'entre eux (les Ministres des Affaires étrangères et des Finances) ont été choisis, selon nous, en raison du statut dont ils jouissent auprès de la communauté internationale, contrairement à leurs prédécesseurs. Pour voir leurs biographies, voir **Annexe I**.

A. Le Ministre des Affaires étrangères, le **Dr. Ziyad Abu Amro**, est originaire de Gaza, marié à une Américaine et possède la nationalité américaine. Il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université de Georgetown et est membre indépendant au Conseil législatif palestinien. Considéré comme un proche d'Abu Mazen, il a servi d'homme de liaison entre le Président de l'AP et le Hamas.

B. Le Ministre des Finances, le **Dr. Salam Fayyad**, est originaire de Tulkarem. Il est spécialisé en finances et possède un doctorat en économie de l'Université du Texas. Il est accepté par les Etats-Unis et par la communauté internationale et jouit d'une sérieuse réputation. Dans les précédents gouvernements, il a réussi à stabiliser le budget de l'AP et à faire passer des réformes conséquentes.

C. Le Ministre de l'Intérieur, le **Dr. Hani Talab al-Qawasmi**, est né à Gaza, mais sa famille est originaire de Hébron. Il était directeur des affaires administratives dans le précédent Ministère de l'Intérieur.

Musulman fervent, il n'a aucune expérience dans le domaine de la sécurité intérieure.

Le programme du gouvernement

5. Plusieurs modifications ont été apportées à la version du programme du gouvernement rendue publique le 17 mars dernier. Les changements sont surtout **sémantiques** et visent à assouplir les positions de base du gouvernement. Toutefois, en dépit d'acrobaties rhétoriques, **le programme ne remplit pas les conditions imposées par Israël et le Quartet** et reflète le fait qu'Abu Mazen et le Fatah se sont quasiment soumis à l'idéologie et aux demandes du Hamas (Pour une analyse du programme, voir **Annexe II**).

6. A noter les points suivants:

A. La poursuite de la violence et du terrorisme est légitime:
Selon le programme, le nouveau gouvernement palestinien adhère au “droit légitime” des Palestiniens de recourir à “toutes les formes de résistance.” Ce programme accorde donc une légitimité à la poursuite de toutes les formes de terrorisme contre Israël (y compris les attentats suicides) jusqu'à ce que les exigences les plus extrêmes des Palestiniens soient acceptées. Ceci est en accord avec l'adhésion du Hamas au terrorisme, contrairement à son acceptation d'une trêve temporaire. Ainsi, on peut penser que les organisations terroristes palestiniennes, y compris le Jihad Islamique Palestinien qui ne siègent pas au Conseil législatif palestinien, **vont poursuivre leurs attaques contre Israël (y compris les attentats suicides) sous l'égide du nouveau gouvernement d'union nationale.**¹

¹ Le Jihad Islamique Palestinien, qui n'est pas représenté au Conseil législatif palestinien et qui n'a pas participé aux élections, et ne s'est pas engagé à soutenir le nouveau gouvernement ni son programme. Le JIP et les autres organisations terroristes palestiniennes devraient donc poursuivre leurs attaques, y compris les tirs de roquettes et les attentats suicides. Le porte-parole du JIP, Daoud Shehab, a déclaré

B. Le programme du gouvernement d'union nationale ne comprend pas la reconnaissance du droit de l'Etat d'Israël à exister, et ne fait pas mention du concept de deux Etats pour deux peuples.² Il détaille toutefois les requêtes palestiniennes adressées à Israël et à la communauté internationale : la libération des prisonniers, le démantèlement de la barrière de sécurité, la fin des travaux de rénovation à Jérusalem, la fin des activités de contre-terrorisme des forces israéliennes de sécurité et le retrait d'Israël des “terres palestiniennes” conquises. La nouvelle version du programme du gouvernement, contrairement à la version originale, mentionne l'établissement d'un Etat palestinien sur “les terres conquises en 1967” avec Jérusalem pour capitale, mais il n'est pas précisé que l'établissement d'un tel Etat est la requête palestinienne finale. Un lecteur palestinien ou musulman peut donc comprendre que l'arrangement est uniquement temporaire, et non un accord permanent visant à mettre un terme au conflit, qui serait fondé sur le concept de deux Etats pour deux peuples.

C. Le programme fait référence au “droit du retour” et appelle à l'application de la Résolution 194 (Décembre 1948) du Conseil de Sécurité de l'ONU au sujet du droit des réfugiés palestiniens de retrouver leurs terres et leurs biens et de recevoir des compensations. La formulation reflète la position du Hamas et son interprétation de la Résolution 194 comme le retour physique des réfugiés sur leurs terres, ce qui signifie **l'annihilation de l'Etat d'Israël comme foyer du peuple juif.**

D. Selon le programme, les précédents accords signés par l'OLP seront “respectés” mais rien n'engage le gouvernement à les appliquer: Le nouveau gouvernement “respecte” la “décision

que son organisation émettait plusieurs réserves au sujet du programme du nouveau gouvernement. L'organisation n'a aucunement l'intention de mettre un terme à ses attaques (Télévision Al-Aqsa, 17 mars). Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, plusieurs attaques ont déjà été commises depuis la bande de Gaza, y compris des tirs de roquettes et une attaque par un tireur d'élite du Hamas au terminal de Dekalim près du kibboutz Nahal Oz, dans laquelle un Israélien a été gravement blessé.

² Fathi Hamad, membre du Hamas au Conseil législatif palestinien, a déclaré ce qui suit dans une émission diffusée sur Al-'Alam, la chaîne iranienne en arabe: **“Nous voulons la Palestine de la mer [Méditerranée] au fleuve [Jourdain], et si nous n'arrivons pas à la libérer maintenant, ou dans un proche futur, avec l'aide d'Allah, ce sera fait...”** (Télévision Al-'Alam, 18 mars).

légitime” et les accords signés par l'OLP (dans l'esprit de l'Accord de La Mecque). Le terme utilisé est “**respecte**” et non “**s'engage**” à les appliquer. Dans les faits, le refus de reconnaître le droit à l'existence de l'Etat d'Israël (fondement des précédents accords) et la justification de la poursuite du terrorisme (qui a miné les précédents accords) ôtent son sens à la phrase “respecter les accords”.

E. Limitation de la capacité d'Abu Mazen à ratifier des accords signés par lui et l'OLP avec Israël: Selon le programme du nouveau gouvernement, le Président et l'OLP peuvent mener des négociations au nom de l'AP. Toutefois, le Hamas peut torpiller tout accord conclu. Le programme prévoit que tout accord doit être ratifié par le “nouveau Conseil national palestinien” (qui doit être formé³) ou soumis à un référendum aux Palestiniens de l'intérieur et de l'étranger (on peut supposer à juste titre que les réfugiés palestiniens vivant dans les pays arabes s'opposeront à tout accord n'incluant pas le “droit au retour.”)

F. Le programme possède un paragraphe concernant Jérusalem (apparemment suite aux incidents liés aux travaux de rénovation de la passerelle des Mugrabim): Le nouveau gouvernement s'opposera à la politique israélienne à Jérusalem y compris au sujet des lieux saints. Il accordera des fonds, encouragera les Palestiniens vivant à Jérusalem, et fait appel au monde arabo-musulman pour soutenir les résidents de Jérusalem politiquement et médiatiquement.

Réaction du gouvernement israélien

7. Le 18 mars, le gouvernement israélien s'est réuni pour discuter du gouvernement palestinien d'union nationale et de son programme. Un examen du programme montre qu'il “n'accepte pas les principes de la

³ "Le nouveau Conseil national palestinien" n'existe pas encore, et il ne peut seulement être formé qu'après la signature d'un accord sur la participation du Hamas au sein de l'OLP et après modification du statut actuel de l'OLP. La question de l'établissement d'une nouvelle OLP avec le Hamas est à l'ordre du jour depuis l'Accord du Caire de Mars 2005, et l'on suppose que cela ne sera pas réalisé dans un futur proche (en dépit du fait que le programme du nouveau gouvernement appelle à accélérer l'application de l'Accord du Caire. **Le Hamas pourrait ainsi prendre le contrôle de l'OLP**).

communauté internationale”. Ainsi “Israël ne pourra pas travailler avec le gouvernement ni aucun de ses Ministres.” Toutefois, “Israël continuera de travailler avec Mahmoud Abbas afin de promouvoir les questions de sécurité et de conditions de vie de la population palestinienne.” Le gouvernement a également noté qu' “Israël attend de la communauté internationale qu'elle maintienne la politique adoptée l'année dernière, consistant à isoler le gouvernement palestinien jusqu'à ce qu'il reconnaisse les trois principes du Quartet.”

Conclusion et estimation

8. Le gouvernement palestinien d'union nationale reflète, tout d'abord, le désir du Hamas et du Fatah (soit, en fait, le désir de toute la population palestinienne) de mettre un terme aux violences ainsi qu'à l'anarchie en vigueur depuis l'année dernière, et d'établir un gouvernement palestinien stable et efficace. A cette fin, le Hamas a accepté de céder trois portefeuilles ministériels clés à des personnalités indépendantes, et à en céder d'autres moins importants au Fatah. En échange, le Hamas a reçu l'assentiment d'Abu Mazen et du Fatah auquel il aspirait depuis sa victoire aux élections de Janvier 2006. De plus, il est possible que le gouvernement palestinien sorte de son isolement, sans que le Hamas ne renonce à son idéologie extrémiste.

9. Après avoir réussi à obtenir un calme dans les territoires sous administration palestinienne et à mettre fin aux violences, les Palestiniens tentent de plébisciter le nouveau gouvernement d'union nationale auprès de la communauté internationale. Ils espèrent voir la levée de l'embargo économique et politique, alors que le gouvernement est pourtant influencé par le Hamas et son idéologie, outre le fait qu'il ne répond pas aux requêtes du Quartet (notamment la reconnaissance d'Israël et l'abandon du terrorisme).

10. **Leurs efforts pour promouvoir le nouveau gouvernement ont pris plusieurs formes.** En premier lieu, par une rhétorique acrobatique visant à dissimuler ses principes de base, le Hamas a tenté de camoufler la nature extrémiste du nouveau gouvernement et de donner un pseudo espoir

aux pays occidentaux. Puis des Ministres non affiliés au mouvement et reconnus tant par les Etats-Unis que par l'Europe ont été nommés à des postes importants⁴. Enfin, le Hamas a prévenu que si le gouvernement ne recevait pas de soutien international, la situation pourrait se détériorer et l'économie palestinienne chuter; Abu Mazen (qui continue à appeler à la paix, à la coexistence et à la reprise des négociations) a été recruté par le Hamas et invité à rechercher une légitimité internationale pour le nouveau gouvernement et son programme. Les premières réactions internationales (notamment des pays européens comme la Norvège, la France et la Grande-Bretagne) semblent répondre aux attentes palestiniennes et prouvent qu'il est donc possible de "vendre" à la communauté internationale un gouvernement d'union nationale aux principes extrémistes.

11. Toutefois, les différences d'opinion entre le Fatah et le Hamas n'ont pas été résolues et l'anarchie demeure dans les territoires palestiniens. Alors que se déroulaient les négociations pour l'établissement du gouvernement d'union nationale, de violents heurts ont opposé les deux mouvements jusqu'à la dernière minute (17 mars).⁵ **Les tensions de base qui opposent le Fatah au Hamas et les difficultés d'appliquer la loi et l'ordre dans la société palestinienne demeurent.** Aucun "gagnant" n'a émergé des luttes de pouvoir entre les deux mouvements et l'on suppose que les partis rivaux vont chercher à prendre l'avantage au sein du gouvernement en dépit de l'Accord de La Mecque et de l'établissement du nouveau gouvernement. De nombreux sujets de discorde subsistent, tels le futur de la Force Exécutive, le contrôle des forces de sécurité et l'intégration du Hamas au sein de l'OLP. Ces sujets risquent de constituer de nouveaux points de friction entre les deux parties et de conduire à des tensions politiques, voire à un renouveau des violences, qui va compliquer la tâche du gouvernement d'union nationale.

⁴ Une "source gouvernementale" palestinienne a déclaré à la radio BBC dans la bande de Gaza que le nouveau gouvernement avait décidé d'envoyer son Ministre des Affaires étrangères aux Etats-Unis pour essayer de convaincre Washington de coopérer avec le gouvernement d'union nationale (Radio BBC, 18 mars).

⁵ A la veille de l'intronisation du nouveau gouvernement (15-16 mars), des heurts ont opposé le Fatah au Hamas dans la bande de Gaza : le convoi du directeur de l'UNWRA dans la bande de Gaza a été l'objet de tirs, le fils du directeur de l'autorité foncière a été enlevé, des assaillants inconnus ont tué un officier des renseignements militaires et trois membres du Hamas ont été enlevés par le Fatah. Le jour de l'installation du nouveau gouvernement, le 17 mars, de nouveaux événements violents ont eu lieu ainsi que des heurts violents entre clans rivaux.

Annexe I

Membres du gouvernement palestinien d'union nationale⁶

No.	NOM	Position	Résidence	ETUDES/ PROFESSION	A ETUDIE A	Age	Affiliation / SIEGE AU CONSEIL LEGISLATIF
1	Isma'il 'Abd al-Salam Ahmad Haniya	Premier ministre	Bande de Gaza, camp de réfugiés Al-Shati	Licence d'arabe	Gaza, Université Islamique	44	Hamas, membre du Conseil législatif
2	Azzam Najib Mustafa al-Ahmad	Vice Premier ministre	Jenine			60	Fatah, membre du Conseil législatif
3	Salam Khaled 'Abdallah Fayyad	Ministre des Finances	Tulkarem	Doctorat d'économie	Université du Texas	55	Troisième Voie; membre du Conseil législatif
4	Ziyad Muhammad Hussein Abu 'Amro	Ministre des Affaires étrangères	Bande de Gaza, nationalité américaine	Doctorat de sciences politiques	Université Georgetown, Etats-Unis	57	Affilié au Courant National, membre du Conseil législatif
5	Hani Talab 'Abd al-Rahman al-Qawasmi	Ministre de l'Intérieur	Bande de Gaza	Doctorat en management	Université du Caire	49	Indépendant
6	Sa'di Mahmud Suleiman al-Karnaz	Ministre des Transports	Camp de réfugiés Al-Nusseirat, Gaza	Doctorat en mathématiques	Université d'Indiana, Etats-Unis	49	Fatah, n'est pas membre du Conseil législatif
7	Suleiman Muhammad Musa Abu Sunayna	Ministre des Affaires des prisonniers	Hébron, possède une carte d'identité de résident de Jérusalem	Avocat	Université du Caire	62	Fatah, n'est pas membre du Conseil législatif
8	Nasir al-Din Muhammad Ahmad al-Sha'er	Ministre de l'Education et des Etudes supérieures	Sebatiya (Naplouse)	Doctorat en études religieuses	Université de Manchester, Grande-Bretagne	46	Hamas, n'est pas membre du Conseil législatif
9	Samir 'Abdallah Salih Abu 'Aysha	Ministre de la Planification et de la Coopération internationale	Beit Wazan (près de Naplouse)	Doctorat d'ingénierie civile	Université de Pennsylvanie, Etats-Unis	47	Hamas, n'est pas membre du Conseil législatif
10	Muhammad Ramadan Muhammad al-Agha	Ministre de l'Agriculture	Khan Younis	Doctorat de philosophie des sciences	Université de Manchester, Grande-Bretagne	48	Hamas, n'est pas membre du Conseil législatif
11	Muhammad Ibrahim Musa al-Barghuti	Ministre du Gouvernement local	Kouber, région de Ramallah	Ingénieur	Université Al-Najah	45	Hamas, n'est pas membre du Conseil législatif

⁶ Comme publié sur Palestine-info, le site Internet du Hamas.

12	Bassem Na'im	Ministre de la Jeunesse et des Sports	Beit Hanoun (bande de Gaza)	Docteur en médecine	Allemagne	44	Hamis, n'est pas membre du Conseil législatif
13	Ziyad Shukri 'Abd Rabbo al-Zaza	Ministre de l'Economie nationale	Gaza	Ingénieur	Université d'Egypte	52	Indépendant (probablement affilié au Hamas)
14	Mustafa Kamel Mustafa al-Barghuti	Ministre de l'Information	Al-Bireh	Docteur en médecine	Université de Moscou; Université de Stanford	53	Indépendant; Palestine Indépendante; membre du Conseil législatif
15	'Ali Muhammad 'Ali Muslih (Sartawi)	Ministre de la Justice	Sarta (région de Naplouse)	Doctorat de droit	Université d'Amman	40	Hamis
16	Salah Muhammad Salim Zaydan	Ministre des Affaires sociales	Gaza (né au Liban)			56	Front Démocratique de Libération de la Palestine
17	Bassam Ahmad 'Umar al-Salihi	Ministre de la Culture	Ramallah	Licence en sociologie	Université Bir Zeit	47	Liste Alternative, membre du Conseil législatif
18	Mahmud 'Uthman Raghil al-'Alul	Ministre du Travail	Naplouse	Licence en géographie	Université de Beyrouth	57	Fatah
19	Yusif Muhammad Hamid al-Mansi	Ministre des Télécommunications, des Sciences et de la Technologie	Gaza	Doctorat en ingénierie	Université Al-Azhar du Caire	54	Indépendant (affilié au Hamas)
20	Samih Hussein 'Abd Karakira	Ministre de l'Emploi et du Logement	Ramallah	Diplôme en géographie	Université Harvard, Etats-Unis	60	Fatah, n'est pas membre du Conseil législatif
21	Khulud Frances Khalil Du'aybas	Ministre du Tourisme	Bethléem, possède une carte d'identité de résidente de Jérusalem	Doctorat en architecture	Université d'Hanovre	42	Indépendante, n'est pas membre du Conseil législatif (probablement associée au Fatah)
22	Amal Muhammad al-Sheikh Mahmud Siyam	Ministre des Affaires des femmes	Bethléem (née à Gaza)	Maîtrise en études islamiques	Université Al-Quds	45	Indépendante, n'est pas membre du Conseil législatif (affiliée au Hamas)
23	Radwan Sa'id Suleiman al-Akhras	Ministre de la Santé	Résident de Rafah	Docteur en médecine		62	Fatah, membre du Conseil législatif
24	Hussein Mutawi' Hussein al-Tarturi	Ministre du (Waqf) et des Affaires religieuses	Hébron	Doctorat en loi islamique religieuse	Université d'Hébron et Université Al-Najah de Naplouse	53	Hamis, n'est pas membre du Conseil législatif
25	Wasfi 'Izzat Hassan Mustafa Qabha	Ministre d'Etat (Ministre sans portefeuille)	Barta'a (région de Jenine)	Ingénieur	Université de Détroit, Etats-Unis	48	Hamis, n'est pas membre du Conseil législatif

Profil du nouveau gouvernement palestinien

- L'examen des membres du gouvernement d'union nationale permet de relever les points suivants:
 - ✓ **Affiliation organisationnelle** – le nouveau gouvernement possède 12 membres appartenant ou affiliés au Hamas, six au Fatah, quatre à d'autres factions, principalement de gauche (la Troisième Voie, la Palestine Indépendante, la Liste Alternative, le Front Démocratique de Libération de la Palestine) et trois indépendants. Le Hamas est majoritaire, bien que le Fatah et les partis affiliés représentent un bloc solide.
 - ✓ **Influence politique** – C'est un gouvernement de technocrates dont les membres n'ont pas d'influence politique significative au sein de leur organisation ni de proximité avec les activistes sur le terrain. Sur les 25 Ministres, seuls six sont membres du Conseil législatif palestinien. Sept des membres du Hamas étaient Ministres dans le gouvernement précédent et cinq sont des inconnus sur la scène politique. La plupart des Ministres du Fatah sont des hommes politiques chevronnés, et certains ne sont arrivés dans les territoires palestiniens que dans les années 1990.
 - ✓ **Education** – La plupart des membres du nouveau gouvernement ont étudié à l'université. 13 possèdent un doctorat et trois sont ingénieurs. Six ont étudié aux Etats-Unis, cinq en Europe, cinq dans les pays arabes et les autres Ministres dans les territoires palestiniens.
 - ✓ **Age moyen** – Contrairement à l'âge relativement jeune des membres du gouvernement précédent, la plupart des Ministres ont entre 45 et 55 ans.
 - ✓ **Emprisonnement en Israël** – Contrairement au gouvernement sortant dont la plupart des membres avaient purgé une peine de prison en Israël, seuls neuf Ministres du gouvernement actuel ont été emprisonnés. Aucun des Ministres du gouvernement précédent ayant été en prison ne fait partie du gouvernement actuel.

✓ **Lieu de résidence** – Dix Ministres vivent dans la bande de Gaza (Gaza, Khan Yunis et Rafah) et les quinze autres vivent en Judée-Samarie. Deux ont la nationalité américaine et deux possèdent des cartes de résidents de Jérusalem-Est.

✓ **Sexe** – Deux membres du nouveau gouvernement sont des femmes (contre une dans le précédent). Ce sont des personnalités indépendantes, bien que l'une soit affiliée au Hamas et l'autre au Fatah. L'une, Ministre du Tourisme, est chrétienne.

Portraits des Ministres du Cabinet ⁷

Premier ministre Ismail Haniya



- ✓ **Nom complet:** Ismail 'Abd al-Salam Haniya (Abu al-Abd)
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1963 dans le camp de réfugiés d'al-Shati dans la bande de Gaza, sa famille est originaire du village de Jura près d'Ashqelon (lieu de naissance d'Ahmad Yassin).
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Hamas.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de 13 enfants.
- ✓ **Education:** Haniya a terminé ses études élémentaires dans des établissements de l'UNRWA dans le camp de réfugiés d'al-Shati, et il a fait ses études secondaires dans le lycée religieux Al-Azhar de Gaza. Il possède une licence du Département d'Arabe de l'Université Islamique de Gaza. Pendant ses études, il était actif au sein d'associations étudiantes islamiques.
- ✓ **Événements importants:** Haniya doit son statut au sein du mouvement à sa proximité avec Ahmad Yassin. En Janvier 1996 il voulait se présenter au Conseil législatif, mais a retiré sa candidature suite aux pressions du

⁷ Les Ministres sont classés ici selon l'ordre dans lequel ils apparaissent sur les sites Internet du Hamas.

Hamas. En 1997, avec la libération de prison d'Ahmad Yassin, Haniya est devenu son directeur de cabinet, rôle qu'il a rempli jusqu'à l'élimination de Yassin en 2004. Haniya s'est occupé des activités organisationnelles du Hamas pendant dix ans, jusqu'en 2000. Grâce à ces activités et à sa proximité avec Ahmad Yassin, il a grimpé les échelons du mouvement et a été nommé à la tête de son leadership. Il a dirigé la liste du Hamas aux élections législatives, et est considéré comme un pragmatique.

- ✓ **Arrestations des forces israéliennes de sécurité:** Ismail Haniya a été incarcéré dans les prisons israéliennes à plusieurs reprises : arrêté pour la première fois en Décembre 1987, il a été libéré dix-huit jours plus tard. La seconde fois, il a été placé en détention administrative durant six mois. En Mai 1989, il a été détenu à la prison de Ketziot pendant trois ans. Il a été libéré en Mai 1992 et en Décembre de la même année, il faisait partie des détenus du Hamas expulsés à Marj al-Zuhour au Liban.

- ✓ Le 6 septembre 2003, il a échappé à une tentative d'élimination ciblée alors qu'il se trouvait avec Ahmad Yassin.

- ✓ Il était en tête de la liste du Hamas aux dernières élections législatives de Janvier 2006 et a dirigé le gouvernement installé en Mars 2006 pendant un an.

Vice Premier ministre – Azzam al-Ahmad



- ✓ **Nom complet:** Azzam Najib Mustafa al-Ahmad.
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1947 à Rummana (dans la région de Jenine).
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Activiste chevronné du Fatah (depuis les années 1960), et membre du conseil révolutionnaire du Fatah. Il est considéré comme un proche d'Abu Mazen.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de trois enfants.

- ✓ **Événements importants:** Expulsé de Judée-Samarie en 1969, il s'est installé en Irak où il a servi d'ambassadeur de l'OLP. Elu au Conseil législatif palestinien en 1969 comme membre du Fatah de la région de Jenine, il a occupé la fonction de Ministre des Télécommunications et des Travaux publics. Après les élections de 2006, il a été élu à la tête de la faction du Fatah au Conseil législatif (après avoir vaincu Muhammad Dahlan).

Ministre des Finances– Salam Fayyad



- ✓ **Nom complet:** Dr. Salam Khaled Abdallah Fayyad.
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1952 à Tulkarem.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Membre du Conseil législatif palestinien représentant la Troisième Voie et Président de la Commission budgétaire du Conseil.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de trois enfants.
- ✓ **Education:** Expert en finances, il possède un Doctorat en économie de l'Université du Texas.

- ✓ **Événements importants:** Fayyad possède une bonne réputation et jouit d'une certaine crédibilité auprès de la communauté internationale. Il a représenté le Fonds Monétaire International auprès de l'Autorité Palestinienne et a occupé le poste de responsable régional de la Banque Arabe dans les territoires administrés par l'AP. Il a été Ministre des Finances et Président du directoire du Fonds Palestinien d'Investissement dans les gouvernements d'Abu Ala' et d'Abu Mazen et a réussi à mettre en place des mesures de stabilité dans le budget de l'AP ainsi qu'à promouvoir des réformes significatives. En 2006, il a réduit ses activités politiques et en Décembre, il a été nommé directeur du département économique de l'OLP, dans le but d'accroître le contrôle d'Abu Mazen sur les fonds d'aide palestiniens.

Ministre des Affaires étrangères–Ziyad Abu Amro



- ✓ **Nom complet:** Dr. Ziyad Muhammad Hussein Abu 'Amro
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1950 à Gaza. Possède la nationalité américaine.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Indépendant. Identifié avec le courant national.
- ✓ **Situation de famille:** Marié à une Américaine, père de trois enfants.
- ✓ **Education:** Possède une licence en anglais et en littérature de l'Université de Damas et un doctorat en sciences politiques et relations internationales de l'Université américaine de Georgetown.

- ✓ **Événements importants:** Abu 'Amro est un proche d'Abu Mazen et servait d'homme de liaison avec les factions rivales, notamment le Hamas. Il œuvrait (avec Muhammad Rashid) comme intermédiaire entre les diverses organisations dans toutes les négociations en vue de l'établissement du gouvernement d'union nationale. Il est membre de la Commission des relations internationales du Conseil national palestinien et du Comité central de l'OLP. Il était également membre du premier Conseil législatif palestinien (comme indépendant).

Ministre de l'Intérieur– Hani Talab al-Qawasmi



- ✓ **Nom complet:** Dr. Hani Talab 'Abd al-Rahman al-Qawasmi
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1958 à Gaza dans une famille originaire de Hébron (une des plus importants clans de la ville).
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Indépendant, considéré comme un Musulman fervent.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de sept enfants.
- ✓ **Education:** Diplômé de l'Université du Caire en gestion.

- ✓ **Événements importants:** A son retour à Gaza en 1983, al-Qawasmi a travaillé à l'Institut Al-Azhar pendant dix ans. Il a dirigé le Ministère des Affaires civiles jusqu'en 2004. A partir de cette année-là, il a travaillé avec le juge suprême religieux de l'Autorité Palestinienne. Suite à une décision du cabinet gouvernemental, en 2006, il a été nommé directeur général des affaires administratives du Ministère de l'Intérieur, mais la ratification de sa nomination a été reportée par Abu Mazen.

Ministre des Transports et des Communications – Sa'di Mahmoud al-Karnaz



- ✓ **Nom complet:** Dr. Sa'di Mahmoud Suleiman al-Karnaz
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1958. A vécu dans le camp de réfugiés d'al-Brij, et réside aujourd'hui dans le camp de réfugiés d'al-Nuseirat de la bande de Gaza.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Membre vétérane du Fatah.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de sept enfants.
- ✓ **Education:** Doctorat en mathématiques, diplômé de l'Université d'Indiana aux Etats-Unis. (1989).

- ✓ **Evénements importants:** Al-Karnaz est l'un des fondateurs de l'Université Al-Azhar de la bande de Gaza, où il a dirigé le Département de Statistiques et a occupé les fonctions de doyen. Il a enseigné à l'Université Islamique de Gaza de 1981 à 1983. Il était actif dans divers comités durant la première *intifada*. Lors des élections de 1996, il a été élu au Conseil législatif palestinien sur la liste du Fatah, et a occupé le poste de Ministre de l'Industrie de 1998 à 2002 et de Ministre des Transports dans le gouvernement d'Abu Mazen (qui a duré 90 jours). Après l'élection d'Abu Mazen au poste de Président de l'Autorité Palestinienne, il a été nommé conseiller.
- ✓ **Positions sur le conflit:** Durant son mandat de Ministre de l'Industrie, il a rencontré des Israéliens à plusieurs reprises. Il vilipende fréquemment la politique israélienne.

Ministre des Affaires des prisonniers –Suleiman Abu Sunaya



- ✓ **Nom complet:** Suleiman Muhammad Musa Abu Sunaya
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1945 à Hébron. Il réside à Jérusalem-Est (et possède une carte de résident de la ville) et est issu d'une des plus importantes familles de Hébron.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Activiste du Fatah.
- ✓ **Education:** Diplômé en droit de l'Université du Caire. Avocat.

- ✓ **Evénements importants:** Sunaya est un représentant du Fatah au conseil municipal de Hébron. En 1996, il était membre du Conseil législatif palestinien, après s'être présenté comme candidat du Fatah à Hébron. Ancien directeur général du Ministère palestinien de l'Intérieur dans le secteur de Hébron, il était membre du comité général du conseil du logement palestinien, du comité de construction de Hébron et superviseur général du comité des droits de l'homme du Conseil législatif palestinien. Il était Ministre d'Etat dans le huitième gouvernement dirigé par Abu Ala'.
- ✓ **Arrestations par Israël:** Il a été détenu plusieurs mois entre 1985 et 1986.

Ministre de la Culture et de l'Education supérieure– Nasir al-Sha'er



- ✓ **Nom complet:** Dr. Nasir al-Din Muhammad Ahmad al-Sha'er
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1961 à Sabastia (près de Naplouse).
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Activiste du Hamas. N'est pas membre du Conseil législatif palestinien.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de six enfants.
- ✓ **Education:** A effectué ses études de licence et de maîtrise à l'Université Al-Najah de Naplouse, et son doctorat à l'Université de Manchester en Angleterre, comparant dans son travail l'Islam et le judaïsme, et mettant l'accent sur le statut de la femme. Il est spécialisé en loi islamique comparative.
- ✓ **Evénements importants:** Entre 1985 et 1989, al-Sha'er a travaillé dans le domaine de l'éducation dans plusieurs lycées. Depuis 1989, il enseigne à l'Université Al-Najah. A partir de 2001, il a présidé le Département de loi islamique à l'Université Al-Najah. Il est membre du Bloc Islamique (la branche étudiante du Hamas). Il occupait de hautes fonctions au Ministère palestinien de l'Education supérieure. Il s'occupe des affaires sociales et a supervisé ces dernières années un programme de recherche sur la société israélienne. Il a publié deux ouvrages, dont l'un, intitulé *Le Processus de Paix Palestino-Israélien* a été traduit en anglais. Il était vice-Premier

ministre et Ministre de l'Education supérieure dans le précédent gouvernement du Hamas.

- ✓ **Arrestation par les forces israéliennes de sécurité:** Il a été arrêté en 1995 à deux reprises. Fin 2005, il a été placé en arrestation administrative pendant quatre mois. En Juin 2006, durant l'Opération Pluies d'été, il a de nouveau été arrêté, mais relâché peu de temps après.

Ministre de la Planification et de la Coopération internationale – Dr. Samir Abu Aysha (Abu Abdallah)



- ✓ **Nom complet:** Samir Abdallah Salih Abu Aysha
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1960 dans le village de Beit Wazan (près de Naplouse)
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Activiste du Hamas. N'est pas membre du Conseil législatif palestinien. Considéré comme étant affilié au Hamas mais pas membre de sa direction⁸.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de six enfants.
- ✓ **Education:** Professeur d'ingénierie civile. A obtenu sa licence à l'Université de Jordanie et sa maîtrise ainsi que son doctorat à l'Université de Pennsylvanie.

⁸ Samir Abu 'Aysha a démenti être candidat du Hamas et a affirmé être un candidat indépendant (Agence de Presse Ma'an, 16 mars).

- ✓ **Événements importants:** Le Dr. Aysha est employé par l'Autorité Palestinienne au Ministère de la Planification et de la Coopération internationale. Il présidait le Département d'ingénierie civile de l'Université Al-Najah. Il dirige actuellement la section planification et développement de cette Université. Professeur invité dans plusieurs universités étrangères, notamment aux Etats-Unis, en Allemagne et en France, il a rédigé plus de soixante études et a co-écrit deux ouvrages. Il était Ministre de la Planification et vice Premier ministre dans le précédent gouvernement.

Ministre de l'Agriculture – Muhammad Ramadan Muhammad al-Agha



- ✓ **Nom complet:** Dr. Muhammad Ramadan Muhammad al-Agha
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1959 à Khan Yunis. Membre de l'un des principaux clans de la région de Khan Yunis.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Hamas (ou indépendant, selon d'autres biographies). Il s'est présenté aux élections mais n'a pas été élu au Conseil législatif palestinien.
- ✓ **Situation de famille:** Marié sans enfant.
- ✓ **Education:** Possède une licence de l'Université du Caire en Egypte et une maîtrise de l'Université de Jordanie. Titulaire d'un doctorat en science de l'Université de Manchester en Grande-Bretagne.

- ✓ **Événements importants:** Al-Agha a enseigné dans plusieurs universités aux Etats-Unis et en Europe (Grande-Bretagne et Allemagne). Depuis 1995, il enseigne à l'Université Islamique de Gaza et a publié quatre travaux de recherche sur les sciences environnementales dans des revues internationales. Il était Ministre de l'Agriculture dans le gouvernement sortant.

Ministre des Affaires locales –Muhammad al-Barghuti



- ✓ **Nom complet:** Muhammad Ibrahim Musa al-Barghuti
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1962 dans le village de Kouber (région de Ramallah).
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Activiste important du Hamas depuis 1995. Il n'est pas membre du Conseil législatif.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de deux enfants.
- ✓ **Education:** Licence en informatique et en mathématiques. Il étudie actuellement l'administration à l'Université Al-Najah.
- ✓ **Événements importants:** Barghuti a été blessé durant la première *intifada*. Il était actif au sein de l'association estudiantine de l'Université Al-Najah et de différents organismes de charité à Ramallah-Al-Bireh. Il

dirige actuellement la Société de charité islamique d'Al-Bireh.⁹ Il a occupé le poste de Ministre du Travail dans le précédent gouvernement.

- ✓ **Arrestation par les forces israéliennes de sécurité:** Barghuti était recherché par Israël et a été arrêté à plusieurs reprises durant l'Opération Pluies d'été (Juin 2006) et il a été détenu pendant plusieurs mois.

Ministre de la Jeunesse et des Sports – Dr. Bassem Na'im



- ✓ **Nom complet:** Bassem Na'im Muhammad Na'im
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1963 à Beit Hanoun (Nord de la bande de Gaza). Il réside actuellement dans le quartier al-Zeitoun de la ville.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Actif au sein du Hamas. N'est pas membre du Conseil législatif. Il dirige l'association des médecins du mouvement.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de six enfants. Deux de ses fils étaient actifs au sein de la branche terroriste du Hamas. L'un d'entre eux a été tué durant une opération dans le camp de Shuja'iya alors qu'il dirigeait une cellule responsable de tirs de roquettes Qassam.

⁹ Important organisme de charité du Hamas. Il a été fermé par l'Autorité Palestinienne en Décembre 2001, mais a repris ses activités peu après. Ses activités sont focalisées sur l'éducation (*da'wah*) – il dirige un important réseau d'institutions éducatives, comportant des garderies jusqu'à des lycées. Dans les institutions éducatives affiliées au Hamas, les enfants sont endoctrinés avec l'idéologie islamique extrémiste, la haine d'Israël et l'incitation au terrorisme.

- ✓ **Education:** Na'im a effectué ses études de médecine en Allemagne et s'est spécialisé en chirurgie. Il travaille à l'hôpital Dar al-Shifa' de Gaza.

- ✓ **Evénements importants:** En 2003-05, il était tête de liste du Hamas de l'association des médecins dans la bande de Gaza et membre du directoire de l'organisme de charité al-Wafa', affilié au Hamas. Depuis 2004, il enseigne à l'école de médecine de l'Université Al-Azhar dans la bande de Gaza. Il était Ministre de la Santé dans le précédent gouvernement du Hamas.

Ministre de l'Economie – Ziyad al-Zaza



- ✓ **Nom complet:** Ziyad Shukri 'Abd Rabbo al-Zaza
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1955 à Gaza.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Apparemment affilié au Hamas. Il s'est présenté aux élections mais n'a pas été élu au Conseil législatif.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de neuf enfants.
- ✓ **Education:** Al-Zaza possède une licence en ingénierie civile de l'Université d'Alexandrie en Egypte.

- ✓ **Événements importants:** Il a dirigé des projets d'infrastructure et de construction en Irak et en Arabie Saoudite et occupe actuellement les fonctions d'ingénieur régional dans la construction de bâtiments de l'UNWRA dans la bande de Gaza. Il préside le directoire d'un organisme de charité spécialisé dans le bien-être des enfants et est membre du consistoire de l'association des ingénieurs. Il était Ministre du Logement et des Travaux publics dans le précédent gouvernement.

Ministre de l'Information – Dr. Mustafa al-Barghuti



- ✓ **Nom complet:** Mustafa Kamel Mustafa al-Barghuti
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1954 à Ramallah, il réside à Al-Bireh.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Indépendant et membre de la liste Palestine Indépendante. Il est également l'un des dirigeants du camp civil et de la gauche palestinienne.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père d'un enfant.
- ✓ **Education:** Barghuti possède un diplôme de médecine de l'Université de Moscou et un diplôme en gestion de l'Université de Stanford.
- ✓ **Événements importants:** Barghuti est actif dans la vie publique et politique depuis plus de vingt-cinq ans. En 2002 (aux côtés d'Haidar Abul

Shafi), il a fondé une organisation non-gouvernementale intitulée l'Initiative Palestinienne Nationale, qui promeut des réformes et la démocratisation de l'AP ainsi que l'établissement d'une direction nationale unie en parallèle à la poursuite des combats contre Israël. Lors des élections présidentielles de 2005, Barghuti s'est présenté contre Abu Mazen et a obtenu 20% des votes.

Ministre de la Justice –Ali Sartawi



- ✓ **Nom complet:** ‘Ali Muhammad ‘Ali Muslih (Sartawi)
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1962 à Salfit, il réside à Sarta (région de Naplouse).
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Membre du Hamas.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de cinq enfants.
- ✓ **Education:** Licence en loi islamique et doctorat en droit civil de l'Université d'Amman en Jordanie.
- ✓ **Evénements importants:** Recteur de la faculté de droit de l'Université Al-Najah de Naplouse. Il était également candidat du Hamas au poste de Ministre de la Justice lors de la formation du précédent gouvernement en Mars 2006.

- ✓ **Arrestation par les des forces israéliennes de sécurité:** Il a été détenu dans le passé en raison de son appartenance au Hamas.

Ministre des Affaires sociales– Salah Zaydan



- ✓ **Nom complet:** Salah Muhammad Salim Zaydan
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1949 dans le camp de réfugiés de Nahr al-Bared au Nord du Liban (sa famille est originaire du village d'al-Damon près de Saint Jean d'Acre). Il réside à Gaza depuis 1996.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Front Démocratique de Libération de la Palestine.
- ✓ **Événements importants:** Zaydan est membre du bureau politique du FDLP depuis 1989. De 1988 à 1996, il a occupé le poste de secrétaire national du mouvement au Liban. Depuis 1996, il était responsable du mouvement dans la bande de Gaza. Il est membre de la Commission de contrôle des forces nationales et islamiques. Il soutient le document des prisonniers depuis son origine et était en faveur d'un gouvernement d'union avec le Hamas.

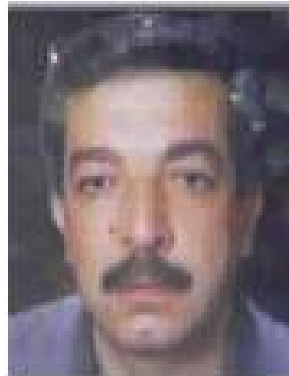
Ministre de la Culture – Bassam al-Salihi



- ✓ **Nom complet:** Bassam Ahmad ‘Umar al-Salihi
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1960 à Ramallah. Sa famille est originaire de Lod.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Le Parti du Peuple Palestinien (ancien Parti Communiste Palestinien).
- ✓ **Education:** Licence en sociologie de l'Université de Bir Zeit.

- ✓ **Evénements importants:** Chef de file de la Faction Alternative (Al-Badil) au Conseil législatif et membre du Conseil national palestinien. Il représentait son parti dans des pourparlers inter-palestiniens. Il est membre de la Haute commission pour le dialogue national et de la Commission professionnelle chargée des fonds accordés à la Présidence.
- ✓ **Arrestation par les forces israéliennes de sécurité:** Au cours de la première *intifada*, il a été arrêté à plusieurs reprises et a été élu au comité central du parti alors qu'il était en prison.

Ministre du Travail – Mahmud al-Alul



- ✓ **Nom complet:** Mahmud ‘Uthman Raghیب al-Alul
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1950 à Naplouse, dans l'une des familles les plus importantes de la ville.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Actif au Fatah depuis 1967 (il était l'assistant d'Abu Jihad pendant plusieurs années).
- ✓ **Situation de famille:** Marié. Son fils aîné a été tué au début de la seconde *intifada* lors d'une confrontation avec Tsahal à Naplouse.
- ✓ **Education:** Licence en géographie de l'Université de Beyrouth.

- ✓ **Evénements importants:** Membre du Conseil révolutionnaire du Fatah. Il a occupé diverses positions au sein du Secteur Occidental du Fatah¹⁰ et a opéré au Liban, en Jordanie et en Tunisie. Entre 1995 et 2005, il était gouverneur de Naplouse. Il a démissionné avant les élections législatives et a été élu sur la liste du Hamas à Naplouse.
- ✓ **Arrestation par les forces israéliennes de sécurité:** Il a été emprisonné en Israël entre 1967 et 1970, puis expulsé en Jordanie.

¹⁰ Branche terroriste du Fatah, active avant l'établissement de l'Autorité Palestinienne.

Ministre des Télécommunications et de la Technologie – Yousif al-Mansi



- ✓ **Nom complet:** Yousif Muhammad Hamidd al-Mansi.
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1953 à Gaza.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Indépendant. Affilié au Hamas.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de cinq enfants.
- ✓ **Education:** Doctorat en ingénierie civile de l'Université Al-Azhar du Caire (terminé en 2002).

- ✓ **Événements importants:** Il a travaillé en Arabie Saoudite pendant treize ans comme ingénieur pour le Ministère du Waqf à Riyad. Depuis 1993, al-Mansi enseigne au département d'ingénierie de l'Université Islamique de Gaza, où il occupe également le poste de vice-recteur. Il est membre de l'Union des Ingénieurs Palestiniens. Il est responsable de nombreux projets dans la bande de Gaza, notamment la construction d'un hôpital.

Ministre des Travaux publics – Samih Karakira



- ✓ **Nom complet:** Samih Hussein 'Abd Karakira
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1947, il réside à Ramallah et possède la nationalité américaine.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Actif au sein du Fatah dans la région de Ramallah.
- ✓ **Education:** Il a étudié la géographie à l'Université d'Harvard et a enseigné à l'Université de Bir Zeit. Il était vice-Ministre de la Planification dans le précédent gouvernement.

- ✓ **Événements importants:** Karakira s'est présenté aux élections législatives de Janvier 1996 mais n'a pas été élu. Dans le passé, il a appelé à lutter contre la corruption et a prôné des réformes au sein de l'AP. Il participe aux négociations avec Israël depuis leur origine.

Ministre du Tourisme – Khulud Du'aybas



- ✓ **Nom complet:** Khulud Frances Khalil Du'aybas
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Née en 1965 à Bethléem, Chrétienne, elle est détentrice d'une carte d'identité de Jérusalem-Est.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Liée au Fatah, elle n'est pas membre du Conseil législatif palestinien.
- ✓ **Situation de famille:** Mariée.
- ✓ **Education:** Doctorat d'architecture de l'Université de Hanovre (diplôme obtenu en 1995).

- ✓ **Événements importants:** Elle dirige le Centre de Préservation de l'Héritage Culturel de Bethléem et coordonne des projets de l'Union Européenne pour la sauvegarde de l'héritage culturel. Elle dirige également le projet de réhabilitation des sites historiques à Bethléem. Elle est membre de l'Union des Ingénieurs Palestiniens et Jordaniens et de l'Union des Architectes Palestiniens.

Ministre des Affaires des femmes– Amal Siyam



- ✓ **Nom complet:** Amal Muhammad al-Sheikh Mahmud Siyam
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Née en 1962 dans la bande de Gaza, elle réside à Bethléem. Elle est apparemment une proche de l'ancien Ministre de l'Intérieur du Hamas Sa'id Siyam.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Liée au Hamas, elle n'est pas membre du Conseil législatif palestinien.
- ✓ **Situation de famille:** Mariée, mère de quatre enfants. Epouse de Ghassan Hermas, professeur à l'Université Al Quds, ancien membre du Hamas et l'un des expulsés de Marj al-Zuhour.
- ✓ **Education:** Elle possède une maîtrise en études islamiques de l'Université Al-Quds.
- ✓ **Événements importants:** Activiste connue dans les affaires féminines, elle dirige le programme d'entraînement du Centre des Affaires féminines de Gaza. Elle enseigne à l'Université ouverte Al-Quds.

Ministre de la Santé – Radwan al-Akhras



- ✓ **Nom complet:** Radwan Sa'id Suleiman al-Akhras
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1945 à Wadi Hanin (région de Nes Ziona en Israël), il a vécu en Tunisie et réside à Rafah depuis 1995.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Membre du Fatah depuis 1966, il est observateur au Conseil national palestinien.
- ✓ **Education:** Médecin de profession. Il a suivi des formations militaires en Syrie, en Europe de l'Est et dans les pays arabes.

- ✓ **Evénements importants:** Al-Akhras était membre de la branche terroriste du Fatah (les Forces al-A'sifa). Il était chargé des activités du Croissant rouge en Syrie et dans la plaine de la Bekaa au Liban en 1982 (durant la première guerre du Liban). De 1972 à 1988, il a travaillé avec Abu Jihad (Khalil Al-Wazir). En Tunisie, il était responsable de l'administration des services médicaux. Il était le directeur exécutif du Ministère de la Santé dans l'AP. Il a occupé le poste de responsable des urgences de l'hôpital de Rafah.
- ✓ **Positions envers Israël:** En 1998, il a signé la pétition opposée à l'Accord de Wye.

Ministre du Waqf et des Affaires religieuses – Hussein al-Tarturi



- ✓ **Nom complet:** Hussein Mutawi' Hussein al-Tarturi
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1954 à Hébron. Dans le passé, il partageait son temps entre la bande de Gaza et l'Arabie Saoudite.
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Actif au sein du Hamas.
- ✓ **Education:** Il possède un doctorat en loi islamique. Il a étudié dans les Universités de Hébron et de Al-Najah de Naplouse.

- ✓ **Evénements importants:** Il a enseigné la religion à l'Université de Riyad. Il y a quelques années, il est retourné en Judée-Samarie. Il était chargé du budget du Hamas dans le secteur de Hébron.

Ministre d'Etat¹¹ - Wasfi Qabha



- ✓ **Nom complet:** Wasfi Izzat Hassan Mustafa Qabha
- ✓ **Origine / lieu de naissance:** Né en 1959 dans le village de Barta'a (Ouest de Jenine).
- ✓ **Affiliation organisationnelle:** Ancien activiste du Hamas, il est considéré comme l'un des principaux dirigeants du mouvement à Jenine.
- ✓ **Situation de famille:** Marié, père de sept enfants.
- ✓ **Education:** Possède une licence en ingénierie civile de l'Université de Détroit aux Etats-Unis. Il a complété ses études par une maîtrise en gestion de ressources aquifères.

- ✓ **Evénements importants:** Ingénieur de la municipalité de Jenine, il dirige également le département de recherche et de planification de la ville. Ancien Ministre des Affaires des prisonniers dans le précédent gouvernement, il est une personnalité politique emblématique de Jenine et est également impliqué dans des activités de charité de cette ville.

- ✓ **Arrestation par les forces israéliennes de sécurité:** Il a été emprisonné plusieurs fois et a passé neuf ans en prison. Lorsqu'il était en

¹¹ Ministre sans portefeuille.

prison, il était considéré comme un des dirigeants des prisonniers. **En Juin 2006, il a été arrêté par les forces de Tsahal et a été libéré quelques mois plus tard.**

Annexe II

Programme du gouvernement d'union nationale¹²

Aperçu général

1. Le 17 mars 2007, le Premier ministre du gouvernement palestinien d'union nationale a présenté au Conseil législatif le programme du nouveau gouvernement. Il contient plusieurs **modifications sémantiques** et ajouts par rapport à la première version publiée le 15 mars. Selon nous, il s'agit d'une tentative de modération du programme, afin de mieux le promouvoir auprès de la communauté internationale, notamment auprès des Etats-Unis et des pays européens.

2. En dépit d'acrobaties rhétoriques et sémantiques visant à adoucir sa nature extrémiste, il est évident que la plate-forme de ce gouvernement est en accord avec l'idéologie radicale du Hamas. Ce programme, ratifié par le Conseil législatif palestinien, témoigne d'une radicalisation des positions palestiniennes par rapport à l'Accord de La Mecque et au document des prisonniers sur lesquels il est fondé. Cela est particulièrement évident lorsqu'il légitimise la poursuite des attaques terroristes contre Israël, l'adhésion au "droit du retour" (et son interprétation par le Hamas) et lorsqu'il prévoit de multiples contraintes imposées à Abu Mazen pour faire ratifier tout accord conclu par lui ou l'OLP avec Israël.

3. Le programme du nouveau gouvernement comprend neuf sections qui traitent de questions liées au conflit israélo-palestinien et à la scène interne palestinienne : le premier paragraphe traite de **politique**, le second de

¹² Basé sur le programme publié sur le site Internet du Hamas (en arabe) Palestine-info le 17 mars 2007.

Jérusalem, le troisième de **l'opposition à l'“occupation [israélienne],”** le quatrième de **sécurité**, le cinquième du **système législatif palestinien**, le sixième d'**économie**, le septième de **réformes**, le huitième du **système de valeur palestinien** et le neuvième des **relations internationales palestiniennes**.

4. Voici les principaux points relatifs au conflit avec Israël:

A. Le gouvernement confirme que la clé de la sécurité et de la stabilité dans la région consiste en la fin de l'“occupation” israélienne des “terres palestiniennes” (qui ne sont pas spécifiées ni définies) et passe par la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'auto-détermination. Le gouvernement œuvrera à “mettre un terme à l'occupation” et à appliquer les “droits légitimes” du peuple palestinien, le premier étant l'établissement d'un Etat indépendant souverain sur toutes les terres occupées en 1967 avec Jérusalem pour capitale. [Il est fait mention de l'intention d'établir un Etat palestinien dans les frontières de 1967 mais **pas** de la reconnaissance de l'Etat d'Israël, ce qui laisse planer de sérieux doutes sur l'existence même de l'Etat d'Israël aux yeux de ce gouvernement d'union]. Cela représentera une “base forte et solide pour la paix, la sécurité et la prospérité dans la région pour les générations à venir” (Paragraphe 1 de la section politique). **Dans cette section il est fait usage d'une terminologie adaptée aux oreilles occidentales, comme les mots paix, sécurité et prospérité, mais il n'est pas fait mention du droit de l'Etat d'Israël à exister.**

B. Le gouvernement est attaché à protéger les intérêts nationaux du peuple palestinien, ainsi que cela été ratifié par le Conseil législatif palestinien, sur la base d'une part de la loi palestinienne fondamentale, d'autre part du document de réconciliation nationale (cf., le document des prisonniers) ainsi que des décisions des comités des sommets arabes. Sur ce fondement le gouvernement **"honorer"** les décisions internationales légitimes et les accords signés par l'OLP” (Paragraphe 2

de la section politique). Dans le document, le terme utilisé est “honore les accords ” [comme dans la terminologie de l'Accord de La Mecque] et **non “s'engage à accepter”**.

C. Le gouvernement rejette le projet des Etats-Unis et d'Israël portant sur l'établissement d'un Etat palestinien dans des frontières temporaires (Paragraphe 4 de la section politique). Il n'est fait aucune mention des frontières permanentes de l'Etat palestinien¹³. Le gouvernement souligne son adhésion au "droit du retour" des réfugiés palestiniens et appelle la communauté internationale à appliquer la Résolution 194 (Décembre 1948) sur le droit des réfugiés palestiniens à retrouver leurs terres et leurs biens et à toucher des compensations (Paragraphe 5 de la section politique).

D. Le gouvernement souligne que la “résistance” [cf., les violences et le terrorisme] "y compris, **notamment**, la résistance populaire de masse contre l'occupation"¹⁴ est **le droit légitime du peuple palestinien**, tel qu'assuré par toutes les conventions internationales. ¹⁵ (Paragraphe 1 de la section traitant de “l'occupation [israélienne]”). Il faut souligner que le droit international auquel fait référence le Hamas **condamne** les actes

¹³ L'absence de référence à des frontières permanentes n'est pas anodine. Mahmoud Al-Zahar, le Ministre des Affaires Etrangères sortant, a déclaré lors d'une réunion du Conseil législatif palestinien que le Hamas était opposé à l'expression "frontières permanentes" parce que cela revenait "à reconnaître l'Etat d'Israël" (Télévision palestinienne, 17 mars).

¹⁴ Cette déclaration est plus extrémiste que le document des prisonniers, un des documents sur lesquels s'appuie le programme du nouveau gouvernement. Le paragraphe 3 du document des prisonniers déclare que "les Palestiniens ont le droit de résister et d'adhérer à l'option de résistance par n'importe quels moyens," cependant, plus tard il déclare que "**la résistance devrait être concentrée sur les territoires occupés en 1967...**" en parallèle à la poursuite d'une résistance publique populaire. La question des territoires occupés par Israël en 1967 a été délibérément omise du programme du gouvernement d'union nationale et remplacée, selon **la stratégie du Hamas, par la poursuite de toutes les formes de terrorisme dans les limites d'Israël après 1967**.

¹⁵ La question "du droit de résister" a été soulignée aussi par Ismail Haniya dans son discours devant le Conseil législatif palestinien, lorsqu'il a présenté le gouvernement d'union nationale, en l'appelant "[le gouvernement] de résistance à l'occupation israélienne." Après le vote de confiance, le Hamas a publié un communiqué sur son site Internet appelant le gouvernement d'union nationale "à tout faire pour adopter l'option de la résistance à l'occupation et à fournir à la résistance tous les moyens [dont elle a besoin] pour faire face à l'agression sioniste..." (Site Internet du Hamas, 18 mars).

de terrorisme contre les civils. La fin du terrorisme et des violences est l'une des demandes du Quartet imposées au gouvernement du Hamas.

E. Le gouvernement œuvrera en vue d'une trêve [*tahadiya*] dans les heurts entre les deux parties au conflit, en échange de l'engagement d'Israël de cesser ses actes d'occupation : les arrestations, les raids, la destruction des bâtiments, la saisie des terres et la fin des travaux de rénovation à Jérusalem. Israël devra également démanteler les points de contrôle, ouvrir les terminaux, mettre un terme aux limitations de liberté de mouvement et prévoir un calendrier pour la libération des prisonniers détenus dans les prisons israéliennes. (Paragraphe 2 de la section traitant de "l'occupation [israélienne]"). Il est important de noter que le terme employé est "trêve", soit une réduction des actes de terrorisme, et non un cessez-le-feu complet¹⁶ (cf., **le programme légitimise la poursuite des attaques terroristes contre Israël tout en réclamant qu'Israël cesse toutes ses activités de contre-terrorisme**).

F. L'OLP et le Président peuvent conduire des négociations avec Israël. Chaque accord important conclu pendant les négociations sera soumis au Conseil national palestinien pour ratification ou sera soumis à un référendum auquel participeront les Palestiniens résidant dans les territoires administrés par l'AP et en-dehors, en accord avec la loi appropriée (Paragraphe 3 de la section traitant de l'occupation "[israélienne]"). Cette section impose des contraintes à Abu Mazen et permet au Hamas ainsi qu'aux Palestiniens vivant à l'étranger de torpiller tout accord conclu.

¹⁶ Dans son discours devant le Conseil législatif palestinien, Ismail Haniya a déclaré que le Hamas n'accepterait pas de cessez-le-feu complet [*hudna*], même si Israël se retirait aux frontières de 1967. Il a déclaré que "l'accalmie en question est mentionnée dans le même souffle que la conversation du maintien de la résistance," et dépend de la réaction d'Israël face aux demandes palestiniennes (Télévision palestinienne, 17 mars).

G. Le gouvernement encouragera les parties concernées à accélérer la conclusion de l'affaire du soldat israélien enlevé dans le cadre d'un accord d'échange de prisonniers "honorable" (Paragraphe 4 de la section traitant de l'"occupation [israélienne]"). Le programme prévoit également que le gouvernement œuvrera assidûment à libérer les prisonniers palestiniens détenus en Israël (Paragraphe 6 de la section politique).

H. Dans la nouvelle version du programme, une section a été ajoutée, traitant de Jérusalem. Il a été décidé qu'un "**haut comité des affaires de Jérusalem**" serait établi, en coordination avec le comité exécutif de l'OLP, afin de contrôler la "constance" des résidents de Jérusalem. Le gouvernement s'opposera à la politique israélienne sur Jérusalem (y compris en condamnant la façon dont Israël administre Jérusalem et la mosquée Al-Aqsa), et versera une partie de son budget pour soutenir la "constance" des résidents palestiniens de Jérusalem (Paragraphe 1 et 2 de la seconde section traitant de Jérusalem).

5. Ci-joint les principaux points des sections traitant des affaires palestiniennes internes:

A. Une des missions importantes du gouvernement d'union nationale sera d'acquérir le contrôle de la sécurité interne (cf., d'imposer le calme et de mettre un terme à l'anarchie). Cela sera fait par le gouvernement en coopération avec Abu Mazen. A cette fin, "**un haut conseil de sécurité nationale**" sera établi,¹⁷ qui aura autorité sur toutes les forces de sécurité, ainsi qu'un accord-cadre qui sera chargé de déterminer leurs activités et de définir leur politique. Les forces de sécurité seront réformées et ne seront plus identifiées à une organisation ou à un corps. Un programme de sécurité sera institué afin de lutter contre l'anarchie, de contrôler les armes et d'assurer la sécurité civile (Section 4).

¹⁷ Le 18 mars, Abu Mazen a annoncé un décret présidentiel ordonnant le rétablissement du Conseil de sécurité nationale et un autre décret nommant Muhammad Dahlan au poste de conseiller pour les affaires de sécurité nationale. Dahlan servira aussi de secrétaire du Conseil de sécurité nationale.

B. Le nouveau gouvernement coopèrera avec le système judiciaire pour garantir les réformes et appliquer la réorganisation de ce pouvoir, afin de lui permettre de remplir ses obligations dans la lutte contre la corruption et la préservation de la loi (Section 5). Le gouvernement réalisera des réformes administratives et financières et fera voter des lois pour renforcer la lutte contre la corruption. Le gouvernement promouvra les valeurs morales et préviendra l'exploitation abusive des fonds publics (Section 7).

C. Le gouvernement œuvrera à promouvoir la réconciliation nationale, à renforcer l'unité nationale, à assurer le bien-être de ses citoyens et à défendre le pluralisme politique et la démocratie. **Le gouvernement s'engage à soutenir les familles des chahids [martyrs] et des prisonniers, à leur apporter de l'aide et à subvenir à leurs besoins.** Il s'engage également à subvenir aux besoins sociaux, sanitaires et éducatifs des citoyens palestiniens (Section 9).

D. Le gouvernement contribuera à mettre un terme au “**siège oppressif**” imposé au peuple palestinien par des décisions régionales et internationales. **Le gouvernement appelle au réexamen de l'accord économique signé à Paris [en 1994] pour libérer l'économie palestinienne de sa dépendance à l'égard d'Israël.** Le gouvernement donnera priorité à la promotion de l’“économie nationale” et œuvrera à mettre un terme aux monopoles. Il encouragera le secteur privé. Le gouvernement promouvra les liens économiques avec le monde arabo-musulman, l'Union Européenne et les autres pays (Section 6).

E. **Le gouvernement souligne son “lien arabo-islamique”** tout en insistant sur son intention d'instituer des relations correctes et normales avec tous les pays et avec les institutions internationales, y compris l'ONU et le Conseil de Sécurité. Le gouvernement est intéressé par des

relations de proximité avec **l'UE, la Russie, la République populaire de Chine, le Japon et l'Amérique latine.** Le gouvernement espère qu'ils feront pression sur Israël pour qu'il retire ses forces des “territoires palestiniens occupés” et cesse ses “actes d'agression” contre les Palestiniens. La nouvelle version du programme possède en addendum un appel aux Etats-Unis à respecter l'établissement du gouvernement d'union nationale et à “cesser d'utiliser un double langage dans sa politique.” Il appelle également à de bonnes relations entre le peuple palestinien et le peuple américain (cf., entre peuples et non entre gouvernements) (Section 9).

Programme du gouvernement palestinien d'union nationale

Traduction¹⁸

Conformément aux droits inaliénables de notre peuple, au document d'entente nationale, à la lumière de la lettre de nomination [d'Ismail Haniya au poste de Premier ministre] et sachant que nous sommes encore dans une phase de libération [nationale], le programme du gouvernement d'union nationale repose sur les principes suivants :

Premièrement – La sphère politique

1. Le gouvernement confirme que la clé de la sécurité et la stabilité dans la région réside dans la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et dans la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le gouvernement travaillera avec nos frères arabes et la communauté internationale pour mettre fin à l'occupation et rétablir les droits

¹⁸ Document publié sur le site Palestine-info le 17 mars 2007.

légitimes du peuple palestinien et en premier lieu, la création d'un Etat palestinien indépendant, complètement souverain sur l'ensemble des territoires occupés en juin 1967, avec Jérusalem comme capitale, afin que nous puissions avoir un terrain fort et solide pour la paix, la sécurité, la prospérité dans toute la région et pour ses générations futures ;

2. Le gouvernement s'engage à protéger les intérêts nationaux suprêmes du peuple palestinien, à garantir et à développer ses droits et ses acquis, ainsi qu'à œuvrer pour réaliser ses objectifs nationaux tels que définis par les résolutions des Conseils Nationaux [Palestiniens], la loi fondamentale, le document d'entente nationale et les résolutions des sommets arabes. Sur cette base, le gouvernement honorera les décisions légitimes internationales [cf., les décisions de l'ONU et les accords internationaux] et les accords signés par l'Organisation de Libération de la Palestine ;

3. Le gouvernement fournira des efforts particuliers pour encourager toutes les parties palestiniennes afin d'accélérer l'application de l'accord du Caire relatif à l'OLP ;

4. Le gouvernement s'engage à rejeter ce qu'on appelle "un Etat aux frontières provisoires" tel qu'avancé dans le plan américano-israélien ;

5. Il s'attache au droit au retour et invite la communauté internationale à appliquer la Résolution 194 relative au droit au retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres et à la restitution de leurs biens, ainsi qu'au versement de compensations ;

6. Le gouvernement s'engage à œuvrer assidûment en vue de la libération des héros et des héroïnes [détenus] dans les prisons israéliennes et à libérer les membres du parlement [palestinien], les Ministres, les Présidents et les membres des conseils locaux enlevés [par Israël] ;

7. Le gouvernement s'engage à s'opposer aux mesures [prises par] l'occupation dans les terres [palestiniennes]: éliminations [cf., éliminations ciblées], arrestations, raids, barrages militaires, et à régler la question des points de passage, du siège et du bouclage ;

8. [Le gouvernement s'engage à] consolider les liens avec [nos] frères les Etats arabo-musulmans, les Etats amis et les puissances [politiques] intéressés par

la liberté, la justice, l'ouverture et la coopération régionale et internationale sur la base du respect mutuel.

Second: Jérusalem

1. Etablir un haut comité pour les affaires de Jérusalem en accord avec le comité exécutif de l'OLP, contrôler les questions de constance à Jérusalem et attribuer des fonds du budget gouvernemental à Jérusalem;

2. S'opposer aux [manifestations de] politique israélienne au sujet de Jérusalem – liée à la terre, au peuple et aux lieux saints – et œuvrer à attribuer des fonds suffisants du budget [du gouvernement palestinien] au soutien de la constance des résidents [palestiniens] de Jérusalem. De plus, condamner publiquement tout acte de l'occupation lié à la ville et à la sainte mosquée Al-Aqsa, soumettre la question de Jérusalem dans les enceintes locales et internationales et appeler les fils de la nation arabo-islamique à s'impliquer dans la défense de Jérusalem et à soutenir ses résidents politiquement et médiatiquement;

Trois: Confronter l'occupation [israélienne]

1. Le gouvernement souligne que toutes les formes de “résistance,” y compris la résistance populaire de masse contre l'occupation, est le droit légitime du peuple palestinien, tel que garanti par les conventions internationales. C'est le droit de notre peuple de se défendre contre l'agression israélienne continue;

2. Le gouvernement – via la réconciliation nationale – œuvrera à établir et à étendre la trêve, afin qu'elle devienne totale et mutuelle, en échange de l'engagement de l'occupation israélienne de cesser ses opérations sur le terrain, y compris les assassinats [cf., les éliminations ciblées], les arrestations, les raids, la destruction des bâtiments, la confiscation des terres, la fin des travaux de rénovation de Jérusalem, le démantèlement des barrages, la fin des limitations de déplacement et à déterminer la procédure et un calendrier défini pour la libération des prisonniers;

3. Le gouvernement ratifie ce qui a été dit dans le document de réconciliation, selon lequel les négociations seront menées avec l'autorité de l'OLP et du Président de l'Autorité Palestinienne, sur la base de l'adhésion et de la réalisation des objectifs nationaux palestiniens et de la défense des droits et des principes inaliénables du peuple palestinien. Tout accord conclu sera soumis au nouveau Conseil National Palestinien pour ratification ou à un référendum général organisé pour le peuple palestinien à l'intérieur et à l'étranger dans le cadre de la loi appropriée;

4. Le gouvernement œuvrera et encouragera les parties concernées à accélérer la résolution du problème du soldat israélien capturé, dans le cadre d'un accord honorable pour l'échange de prisonniers et le retour des déportés [palestiniens];

5. Le gouvernement confirme que la paix et la stabilité dans la région dépendent de la fin de l'occupation et de la restitution des droits nationaux de notre peuple, du démantèlement du mur raciste [cf., la barrière de sécurité] et des implantations, de la **fin de la judaïsation de Jérusalem** et de la fin de la politique d'annexion et de toutes les formes de ségrégation raciale et de la restitution des droits [des Palestiniens];

Quatre – Sécurité

Le gouvernement d'union nationale est conscient du sérieux de la situation sécuritaire interne et est d'avis que l'une de ses plus importantes [missions] est de prendre le contrôle de la situation sécuritaire existante. À cette fin, une totale coopération est nécessaire entre la Présidence et le gouvernement. Dans ce but, le gouvernement s'appuiera sur les points suivants:

1. Appel et travail en vue de la réforme **du haut conseil pour la sécurité nationale** comme autorité suprême de toutes les forces de sécurité et définition d'un accord-cadre chargé de diriger leurs activités et de déterminer leur politique;

2. [Déterminer] la structure des forces de sécurité, les bâtir sur des bases professionnelles, œuvrer à assurer leurs besoins et effectuer une réforme

générale qui éliminera l'affiliation partisane. De plus, elles seront neutres d'alliances et de luttes politiques, ne seront fidèles qu'envers le pays et s'engageront à exécuter les décisions de leurs dirigeants politiques. **Les membres de l'établissement sécuritaire n'effectueront que les tâches qui leur seront confiées;**

3. Les lois de travail seront observées au sein des forces de sécurité, ainsi que le prévoit le Conseil législatif;

4. [Le gouvernement s'engage à] mettre au point un programme sécuritaire global afin de mettre un terme aux manifestations d'anarchie, à la confusion sécuritaire et aux attaques [inter-palestiniennes], de protéger le sang [cf., la vie], le respect de soi et la propriété publique et privée et les biens. La confiscation des armes [illégales] [sera effectuée], afin de garantir la sécurité civile. [Le gouvernement œuvrera à] corriger l'injustice [faite aux individus] par [le respect pour] la loi et le soutien à la Police afin qu'ils puissent effectuer leur devoir et appliquer les décisions du système judiciaire de la meilleure manière possible.

Cinq – La sphère légale

1. Le gouvernement, en totale coopération avec le pouvoir judiciaire, œuvrera à garantir une réforme du système légal et à protéger toutes ses institutions. Ainsi il sera capable de remplir ses responsabilités, d'effectuer ses missions, [d'assurer] la justice et de se battre contre la corruption. Cela sera fait [par] la conservation [stricte] de son indépendance, l'application de la loi avec justice, transparence et sans intermédiaire et par le suivi des dossiers liés à la corruption et aux attaques contre les biens publics;

2. Le gouvernement souligne qu'il agira en conformité avec la loi [palestinienne] fondamentale qui détermine les relations entre les trois autorités basées sur leur séparation et honorera l'autorité donnée à chacune selon la loi fondamentale;

3. Le gouvernement soutiendra l'honneur de son Président dans l'accomplissement de ses devoirs. Il garantira une totale coopération avec la Présidence palestinienne en conformité avec la loi et travaillera avec le Conseil

législatif et le pouvoir judiciaire pour développer un système politique palestinien sur lequel sera fondée [l'existence] d'une l'autorité nationale forte;

Six – L'économie

1. Le gouvernement vise à mettre un terme aux diverses formes du siège oppressif imposé à notre peuple;

2. Le gouvernement appelle au réexamen de l'Accord économique de Paris [signé en 1994] et à la libération de l'économie palestinienne de la dépendance [vis-à-vis d'Israël] ;

3. La plus haute priorité sera donnée à la promotion de l'économie nationale. La protection [gouvernementale] sera accordée aux secteurs économiques dans les domaines de la fabrication et des services, et les exportations nationales [cf., palestiniennes] seront encouragées tandis que le produit national sera soutenu par tous les moyens possibles. Les relations économiques et commerciales seront développées avec le monde arabo-musulman, l'UE et les autres pays;

4. Le consommateur sera protégé, le secteur privé encouragé, un environnement approprié sera créé à cette fin, une relation de travail ferme sera créée entre le gouvernement et les institutions du secteur privé, et les monopoles seront éliminés. L'administration et la juste division des ressources existantes seront déterminées. Le gouvernement fournira un environnement approprié et une atmosphère de protection et de stabilité au capital-risque;

5. Le gouvernement encouragera la croissance économique selon une manière appropriée à ses valeurs et à ses traditions et [par] la réalisation de la justice sociale. Cela sera fait afin de protéger le secteur privé, d'encourager l'investissement, de lutter contre la pauvreté et le chômage, de renforcer les secteurs économiques de production, de réhabiliter l'infrastructure, de développer les secteurs industriels ainsi que les secteurs du logement et de la technologie;

6. Les lois d'investissement seront réexaminées et il sera mis fin aux activités monopolistiques entre l'autorité exécutive et le secteur privé;

7. Le secteur agricole sera soutenu et le budget alloué à son développement sera augmenté;

8. Le système de paiement des salaires des fonctionnaires sera régularisé par l'adhésion aux grilles [des salaires], de même que les salaires de ceux qui n'ont pas encore été payés dans les secteurs publics et privés;

9. L'attention sera portée aux ouvriers, aux ouvriers agricoles et aux pêcheurs et leurs difficultés seront soulagées par une aide et des projets spéciaux.

Sept – Réformes

1. Le gouvernement adoptera des réformes administratives et fiscales et coopérera avec le Conseil législatif pour déterminer les lois qui renforceront les réformes et la lutte contre la corruption;

2. [Le gouvernement s'engage à] développer des structures organisationnelles et des systèmes de travail pour les institutions gouvernementales afin de s'assurer qu'elles travaillent efficacement et que leurs actions sont correctes et légales;

3. Un plan sera mis au point pour le financement intelligent de tous les aspects du gouvernement;

4. [Le gouvernement] luttera contre la corruption et instituera les valeurs morales de transparence, empêchera l'exploitation des fonds publics et mettra en place une stratégie palestinienne collective pour développer l'administration.

Huit – Renforcer le système de valeur palestinien

1. Le gouvernement s'engage à fonder une unité nationale, à préserver le bien-être de ses citoyens, à instiller des valeurs de respect mutuel, à adopter un langage de dialogue, à mettre fin à toutes les formes de tensions et de colère et à créer une culture de tolérance, de préservation de la vie palestinienne et à interdire les luttes internes;

2. Le gouvernement souligne l'unité du peuple palestinien, à l'intérieur et à l'étranger;

3. Le gouvernement agira pour établir et approfondir la réconciliation nationale ainsi que la stabilité interne, et utilisera des outils appropriés pour faire face aux conséquences des incidents malheureux [cf., les violents heurts constatés entre le Hamas, le Fatah, et les forces de sécurité]. Le gouvernement s'engage [afin d'honorer] des principes de souveraineté légale et la défense des civils ainsi que la propriété publique et privée, et le respect de tous ses engagements relatifs à ces sujets. J'appelle nos frères, les membres des familles [touchées] par les incidents malheureux [cf., les violents heurts] à être patients et à agir avec réflexion. Je vous assure que nous nous tenons à leurs côtés [et nous compatissons à] leur blessure et leur douleur;

4. Le gouvernement s'engage à perpétuer le principe de citoyenneté par des droits et des obligations égales, l'établissement d'une justice sociale, particulièrement dans le domaine des nominations ministérielles et dans les institutions diverses, sans discrimination envers les droits généraux de tous les membres du pays, et à abolir toutes les formes de favoritisme dans l'embauche d'employés liée aux domaines sécuritaires et civils;

5. Le gouvernement souligne qu'il défend le principe de pluralisme politique, qu'il soutient le développement d'une campagne électorale, qu'il défend les libertés civiles, l'établissement de valeurs démocratiques, des droits de l'homme, l'établissement du principe de justice et d'égalité, de protection de la presse, de la liberté de pensée et d'expression, du droit d'exprimer une opinion différente et des droits des femmes palestiniennes. [Le gouvernement] s'engage à des changements de pouvoir de manière pacifique et à compléter les élections [municipales] des conseils locaux au plus tôt;

6. Le gouvernement s'engage à fonder un partenariat politique et à encourager toutes les forces [politiques] [œuvrant] dans l'arène [palestinienne] à développer un dialogue sérieux pour réaliser [ce partenariat];

7. [Le gouvernement s'engage à] soutenir les familles des chahids et des prisonniers [détenus en Israël], à leur verser une aide et à subvenir à leurs besoins particuliers;

8. Le gouvernement s'engage à permettre aux citoyens palestiniens de vivre dans le respect et à leur fournir ce dont ils ont besoin, [y compris] dans les domaines sociaux et médicaux et [à leur fournir] [des services] sanitaires de qualité, à faire face à la pauvreté et au chômage en créant des emplois et à introduire des programmes de croissance et de sécurité sociale;

9. Le gouvernement œuvrera à développer le système éducatif et à améliorer la situation des enseignants, à encourager la recherche scientifique et à préserver la neutralité du système éducatif. De plus, le gouvernement promouvra les études universitaires par le fonds national;

10. [Le gouvernement s'engage à] faire preuve d'un intérêt particulier envers la jeunesse palestinienne et à placer les activités sportives palestiniennes parmi ses premières priorités, à répondre à leurs besoins et à faire des efforts pour élargir l'infrastructure sportive. Ceci comprend la construction d'un village sportif et la poursuite du partenariat avec des sources externes afin d'établir le statut de la Palestine dans des événements sportifs arabes, régionaux et internationaux;

11. Le gouvernement supervisera l'application d'une loi spéciale pour les individus ayant des besoins spéciaux;

12. Le gouvernement protégera les droits des femmes et leur offrira la possibilité de participer à la vie politique et au processus de prise de décision, de contribuer au processus de construction [nationale] dans toutes les institutions et dans tous les domaines;

13. Le gouvernement encouragera et soutiendra l'activité civile et sociale et [les institutions de] société civile.

Neuf – Relations internationales

Le gouvernement insiste sur sa fierté d'entretenir un lien arabe et islamique fort et sur son appréciation du soutien politique, économique et médiatique arabo-islamique. Le gouvernement adhèrera strictement à l'accomplissement de ses devoirs en tant que membre de la Ligue des pays arabes et de l'Organisation de la Conférence Islamique. Nous espérons que la réunion du

sommet arabe qui aura lieu à Riyad à la fin du mois (Mars 2007) permettra de prendre des décisions sur la fin du siège et défendra l'Accord de La Mecque.

De plus, le gouvernement est fier de ses relations internationales diverses, qui ont été approfondies par l'appui international à notre peuple et à ses droits légitimes. Le gouvernement œuvrera à instituer de bonnes relations de proximité avec d'autres pays, des institutions internationales, dont les Nations Unies et le Conseil de sécurité, ainsi que des organisations régionales et internationales [diverses], pour aider notre peuple à obtenir sa liberté [et son indépendance] et à continuer à renforcer la paix et la stabilité mondiale.

Le gouvernement confirme son engagement envers l'héritage de civilisation basé sur la réconciliation, la coexistence, le dialogue interculturel et le respect de la loi internationale et la loi humanitaire internationale, qui sont tous compatibles avec nos valeurs, nos dirigeants et notre tradition profondément enracinée.

L'Union Européenne a fourni une aide importante à notre peuple palestinien, et a soutenu son droit à la liberté et à l'indépendance. De plus, elle a adopté des positions sérieuses [manifestées] par sa critique de la politique d'occupation, comme l'ont fait la Russie, la Chine et le Japon [dans le cadre] de leur politique étrangère liée au problème palestinien.

Ainsi, le gouvernement est intéressé à entretenir des relations étroites avec l'UE, la Fédération de Russie, la République Populaire de Chine, le Japon, l'Inde et les pays d'Amérique latine. Nous nous attendons à ce qu'ils prennent des mesures efficaces pour lever le siège et fassent pression sur l'occupation pour mettre fin au boycott, et pour le respect des droits de l'homme ainsi que cela est explicitement fixé par les documents internationaux, le retrait de nos terres occupées et l'arrêt des actes d'agression contre notre peuple. De plus, le gouvernement œuvrera en faveur des contacts avec les pays qui sont membres permanents du Conseil de Sécurité.

Le gouvernement appelle le gouvernement américain à réexaminer sa position sur le problème palestinien et à respecter le choix des Palestiniens, ainsi qu'il se manifeste par le gouvernement d'union nationale, et à cesser de recourir à un double standard dans sa politique. Cependant, le gouvernement prévoit que les relations seront bonnes entre les Palestiniens et les Américains.